



CONTENTIEUX FINANCIER

Le contentieux financier est une activité complexe qui requiert ténacité, rigueur et précision.



Le Cabinet Duhamel intervient auprès de ses clients dans leurs pré-contentieux et contentieux de nature bancaire, financière ou boursière, ainsi que dans le cadre de procédures devant l'Autorité des Marchés Financiers ou devant l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.



L'équipe du Cabinet dispose d'une expertise lui permettant de conseiller et de défendre les établissements financiers, sociétés cotées, dirigeants ou actionnaires sur des dossiers complexes, couvrant des questions transversales et relevant de plusieurs juridictions.

Le Cabinet assiste ses clients tant en phase pré-contentieuse que contentieuse, et aussi bien en demande qu'en défense.



■ DOMAINES DE COMPETENCE

Grâce à sa maîtrise des enjeux financiers et sa pratique du contentieux en la matière, le Cabinet assure la défense des intérêts de ses clients dans les domaines suivants :



- **Contentieux boursiers** : le Cabinet intervient sur les contentieux relatifs à la contestation des décisions de l'Autorité des Marchés Financiers, les déclarations de franchissement de seuils, les actions de concert, les manquements aux obligations d'information, les manipulations de cours, ou encore les délits et manquements d'initiés.
- **Contentieux liés aux financements et aux opérations de marché** : les avocats du Cabinet conseillent leurs clients sur les problématiques judiciaires des opérations de financement, exécution d'accord d'investissement, ou encore émissions d'instruments financiers.
- **Contentieux prudentiels** : Duhamel assiste ses clients dans les contentieux administratifs et disciplinaires devant l'Autorité des Marchés Financiers et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur les questions impliquant les établissements régulés (activités réglementées, solvabilité, liquidité, lutte contre le blanchiment de capitaux, contrôle interne, etc.).
- **Contentieux des services financiers** : l'équipe du Cabinet dispose d'une pratique éprouvée dans les contentieux financiers et disciplinaires impliquant les institutions financières (litiges relatifs aux services d'investissement, à la gestion collective, à l'analyse financière, etc.).

■ IMPLICATION DU CABINET

Duhamel offre à ses clients français, européens et internationaux des prestations juridiques adaptées au traitement des litiges, en tenant compte des enjeux stratégiques des différentes composantes du droit financier :

- **Evaluation des risques** : analyse de la situation et délimitation des risques réglementaires, juridiques et financiers
- **Pré-contentieux** : détermination de la stratégie la plus adaptée et réalisation des démarches permettant de préserver les intérêts de ses clients en prévision d'un litige. Accompagnement dans le cadre de procédures de contrôles ou d'enquêtes diligentées par les autorités de tutelle des entités réglementées et professionnels de la banque, finance et assurance
- **Résolution amiable des conflits** : participation à l'élaboration de solutions consensuelles et mise en œuvre de modes alternatifs de résolution des litiges
- **Contentieux** : conseil, assistance et représentation des clients, en demande ou en défense, dans les procédures judiciaires, disciplinaires et/ou arbitrales
- **Post-contentieux** : assistance dans l'exécution des décisions judiciaires, jusqu'à la résolution définitive du conflit

■ INTERVENTIONS RECENTES

A l'occasion de précédents dossiers, les avocats du Cabinet sont intervenus sur différents types de litiges tels que :

- Contentieux boursier : assistance d'un groupe d'actionnaires concertistes dans une bataille boursière pour le contrôle d'une société cotée
- Contentieux financier : représentation d'un investisseur face à un émetteur et un arrangeur dans le cadre d'une opération d'investissement
- Contentieux d'une opération financière : représentation d'un investisseur devant un tribunal arbitral dans un litige portant sur un projet immobilier
- Contentieux disciplinaire : défense d'une société de gestion dans le cadre d'une procédure devant la Commission des sanctions de l'AMF
- Contentieux de marché : conseil de dirigeants dans le cadre d'une procédure pour manquement d'initié devant la Commission des sanctions de l'AMF



Jérémie DUHAMEL
Avocat Associé

jduhamel@duhamel-law.com



DUHAMEL
92 rue de Richelieu
75002 Paris
+33 (0)1 82 83 74 50
www.duhamel-law.com